



V – B Proposition :

Avis de la commission pour décision du Président du Conseil Départemental et du préfet :

Après examen des offres et auditions des porteurs de projet, la commission propose unanimement :

- que le projet SOS Jeunesse soit retenu pour le lot 1 ;

- que le projet de l'Envol 22 soit retenu pour le lot 2 et 3.

Saint-Brieuc, le 15 juillet 2026

La Co-Présidente,

Annie GUYADER

Le Co-Président

Guillaume LOUIS